

PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS RETRAITÉS  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (APRUM)

Tenue le lundi 8 juin 2015 à 16 h 00 dans la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de  
l'Université de Montréal

**Étaient présents :** Ali, Ather ; Babai, Feridoun ; Beaucage, Pierre ; Bergeron, Michèle ; Boucher, Jacques ; Brassard, André ; Brunet, Robert ; Chené, Adèle ; Chung, Young Sup ; Comeau, Judith ; Crespo, Manuel ; Demirjian, Arto ; Derome, Jean-Robert ; Dufort, Normand ; Duhaime, Jean ; Durand, Guy ; Gagnan, Michèle ; Gautrin, Henri-François ; Giroux, Lise ; Gouin-Décarie, Thérèse ; Gratton, Francine ; Héjal, Georges ; Kérouac, Suzanne ; Kessous, Allegria ; Laberge-Nadeau, Claire ; Lajoie, Andrée ; Lefebvre, Yves ; Legault, Gisèle ; Lépine, Yves ; Lespérance, Michel ; Lussier, Jean-Paul ; Marinier, Raymonde L. ; Martin, Claude ; Michaud, Georges ; Nadeau, Jean-Guy ; Nadeau, Pierre ; Painchaud, Gisèle ; Proulx, Jean-Pierre ; Rakel, Hans-Herbert ; Robert, Michèle ; Rolland-Thomas, Paule ; Rondeau, Gilles ; Simard, René ; Terrier, Jean-Marc ; Tiffou, Étienne ; Tousignant, Pierre ; Veilleux, René.

### **1. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour**

Le président de l'APRUM, Gilles Rondeau, remercie les membres de leur présence à l'Assemblée générale annuelle et de leur participation aux activités de l'APRUM et à sa démocratie. Cette 32<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle est déclarée ouverte par le président à 16h04.

Le président présente Mathieu Lavigne qui secondera le secrétaire Judith Comeau dans la prise de notes et la rédaction du procès-verbal de cette assemblée.

Le président délègue à Jean-Pierre Proulx la présidence de cette séance, fonction que ce dernier accepte. Monsieur Proulx fait l'objet des applaudissements des personnes présentes. Il souhaite à toutes et à tous une agréable séance.

Sur une proposition de Gilles Rondeau, dûment appuyée par Henri-François Gautrin, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, après l'ajout, à la rubrique « Affaires diverses », d'un point concernant la tenue éventuelle des prochaines réunions de l'APRUM au restaurant *Les Fillettes*, rue Van Horne.

### **2. Adoption et suivi du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 3 juin 2014**

Le président de l'assemblée demande si le procès-verbal est conforme aux délibérations du 3 juin 2014. Le trésorier Jean-Robert Derome apporte une modification au procès-verbal, au point 11 sur la base de données. Il est écrit : « Le membre ordinaire a accès uniquement à sa fiche et ne peut la modifier sauf pour indiquer un changement d'adresse. » Il faudrait plutôt lire : « Le membre ordinaire a accès à sa fiche et peut la modifier, à l'exception des entrées

concernant la cotisation et l'adresse courriel. » L'entrée concernant la cotisation ne peut être modifiée par le membre ordinaire afin de s'assurer que celle-ci soit bel et bien payée avant tout changement à la base de données concernant cette information. Quant à la modification de l'adresse courriel, puisque celle-ci est nécessaire à l'accès à la base de données, il faut, pour la modifier, faire appel au bureau de l'APRUM. Outre ces deux exceptions, tout peut être modifié par le membre ordinaire.

Sur une proposition de Thérèse Gouin-Décarie, appuyée par Ather Ali, le procès-verbal est jugé conforme et adopté à l'unanimité, une fois les modifications demandées apportées.

Les dossiers ayant fait l'objet d'un suivi depuis la précédente Assemblée générale seront présentés dans le rapport du président.

### **3. Rapport du président**

Le président annonce aux personnes présentes que le nombre de membres en règle de l'APRUM est en baisse. En 2014, le nombre de membres en règle était de 569. En date du 8 juin 2015, ce nombre est de 429 membres en règle, ce qui constitue une baisse, importante, de 140 membres. En 2013, le nombre de membres était de 478. Il y a donc des fluctuations d'une année à l'autre. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette baisse. Tout d'abord, la politique de la gratuité de la première année offerte aux nouveaux membres a été abrogée. Certains, au moment de payer, ont donc décidé de ne pas poursuivre leur participation à l'APRUM. Deuxièmement, une grâce a été accordée à ceux qui n'avaient pas payé en 2014-2015 si ces personnes adhéraient au programme de perception à la source pour 2015-2016. Troisièmement, un grand ménage a été effectué dans la base de données et peut expliquer en partie ces fluctuations. Quatrièmement, le président évoque un possible manque d'intérêt chez les nouveaux retraités malgré les efforts déployés par l'APRUM tout au long de l'année 2014-2015. L'augmentation du nombre de membres sera une priorité pour l'APRUM en 2015-2016. Gilles Rondeau souligne qu'il faudra que l'APRUM trouve des façons d'avoir un contact personnel avec les professeur(e)s sur le point de prendre leur retraite afin de les convaincre de joindre l'Association. Il est aussi à considérer que sur les 429 membres en règle, seuls 335 sont des membres payants. Il y a donc 94 membres qui sont sur les listes de l'APRUM et qui sont des membres « institutionnels ». Parmi ces derniers, il y a par exemple les vice-recteurs qui sont automatiquement ajoutés aux listes de l'APRUM, de même que les associations de retraité(e)s. Ainsi, l'APRUM a 335 membres payants sur un maximum possible de 870 personnes (en date du 1<sup>er</sup> avril 2015), chiffres qui furent transmis à l'APRUM par la Direction des ressources humaines de l'Université, à la demande de Gilles Rondeau. Si l'APRUM réussit à attirer une bonne proportion des membres possibles, un important travail de recrutement est à faire.

Malgré cette baisse du nombre de membres, l'année 2014-2015 fut une bonne année, le Conseil ayant travaillé d'arrache-pied dans l'intérêt des membres de l'APRUM. Le président Gilles Rondeau remercie tous les membres actuels du Conseil : Marcel Lajeunesse, vice-président, Jean-Robert Derome, trésorier dont le président souligne l'implication dans divers dossiers, Robert Brunet, qui est le représentant des retraités au Régime des rentes de l'Université, le secrétaire Judith Comeau, Raymonde Marinier, qui quittera le Conseil et que le président remercie pour sa grande contribution des dernières années, Jean-Pierre Proulx, qui quitte lui

aussi le Conseil, Michèle Bergeron, impliquée avec Jean-Pierre Proulx dans le club de généalogie, et Jacques Boucher, président sortant qui contribue notamment aux *Grains de sagesse*. Gilles Rondeau mentionne que l'état de santé de Jacques St-Pierre, président émérite, est stable.

Le président adresse un merci spécial à Michel Lespérance, qui prépare les notices nécrologiques, un travail considérable qu'il effectue bénévolement et avec talent. Gilles Rondeau remercie aussi l'employé de l'APRUM, François St-Pierre, pour son travail dévoué.

Parmi les principaux dossiers, l'APRUM suit celui du Régime des rentes de l'Université de Montréal. Le rapport de Robert Brunet sur la question viendra plus loin, mais d'emblée, Gilles Rondeau précise que les nouvelles sont bonnes.

Concernant l'assurance-santé, ce dossier est tenu par Gilles Rondeau et Marcel Lajeunesse. Le rapport concernant ce dossier se trouve plus bas. C'est aussi le cas pour le club de généalogie, un groupe qui fait preuve de beaucoup d'ouverture et de passion.

En 2014-2015, l'APRUM a tenu cinq conférences :

- Le 21 octobre 2014, Claude Lessard, président du Conseil supérieur de l'éducation (CSE), a traité des défis qui ont marqué le CSE au cours des 50 dernières années ;
- Le 18 novembre 2014, Jean Trépanier, professeur émérite de l'École de criminologie, a donné une conférence intitulée *Comment traiter les jeunes contrevenants ? Un survol sur le long terme des positions québécoises et canadiennes* ;
- Le 17 février 2015, le docteur Pascal Dubreuil, de la Faculté de médecine vétérinaire, a traité de la santé des abeilles ;
- Le 17 mars 2015, le pharmacologue Jean-Louis Brazier prononçait une conférence ayant pour titre : *Médicaments : attention aux mélanges !*
- Le 14 avril 2015, Louis Maheu présentait le livre qu'il a coécrit avec Robert Lacroix, *Les grandes universités de recherche. Institutions autonomes dans un environnement concurrentiel* (PUM).

Trois repas entre collègues ont aussi eu lieu cette année (septembre, janvier et mai).

Deux numéros des *Grains de sagesse* ont été publiés, de même que six numéros des *Nouvelles de l'APRUM*, ce qui représente un travail considérable.

Durant l'année 2014-2015, l'APRUM a dû changer de restaurant avec la fermeture du Paris Beurre en décembre 2014. L'APRUM a par la suite élu domicile à la Rôtisserie St-Hubert du chemin de la Côte-des-Neiges. Le Conseil a appris récemment qu'un nouveau restaurant a ouvert dans les locaux autrefois occupés par le Paris Beurre. Ce nouveau restaurant, Les Fillettes, sera visité par Gisèle Painchaud et Gilles Rondeau sous peu afin de vérifier si ce restaurant peut convenir à l'APRUM qui y tiendrait, le cas échéant, ses rencontres à partir de septembre.

Autre dossier, celui de la DGTIC. L'APRUM, après négociation, a réussi à obtenir un changement dans la politique et dans les façons de faire de la DGTIC à l'endroit des professeurs

retraités. Il y a maintenant pour ces derniers un renouvellement automatique des privilèges informatiques et de l'accès au compte SIM. Les professeurs retraités n'auront plus à en faire la demande à chaque année. Autre élément qui fut l'objet d'une opération qui s'est échelonnée sur tout le premier trimestre de l'année 2015 : la réactivation des comptes SIM (service Intranet universitaire). 35 professeurs étaient débranchés de ce service et ont pu y accéder de nouveau à la suite de cette opération.

Un autre dossier qui a mobilisé les énergies du Conseil est celui de la perception de la cotisation à la source. Cette opération, menée de janvier à juin 2015, visait à assurer une perception automatique de la cotisation, et ainsi réduire le travail clérical. Le trésorier reviendra sur cette question dans son rapport.

Le Conseil prévoit, en 2015-2016, faire davantage appel à des collaborateurs extérieurs, un souhait qui avait été exprimé par l'Assemblée l'an dernier. Déjà en 2014-2015, l'APRUM a fait appel à des personnes de l'extérieur, notamment en informatique.

Comme le veut la tradition, une place spéciale est accordée aux professeur(e)s décédé(e)s dans la dernière année. Entre mai 2014 et le 8 juin 2015, sont décédé(e)s :

NOM	DÉPARTEMENT	DATE DU DÉCÈS
Philippe Dupuis	Faculté des sciences de l'éducation (un des fondateurs de la Faculté)	24 avril 2014
Jacques Béland	Géologie	7 mai 2014
Richard Bergeron	Faculté de Théologie	2 juin 2014
Jacques Falmagne	Histoire	15 juin 2014
Ursula Streit	Département de psychiatrie	19 juin 2014
Camille Patenaude	Médecine dentaire	27 juin 2014
Jean Cardinal	Médecine	31 juillet 2014
Guy Dubreuil	Anthropologie	2 août 2014
Lise Fortier	Obstétrique-gynécologie	8 novembre 2014
Louis-Joseph Papineau	Chirurgie	2 décembre 2014
Pierre Robert	Pharmacie	28 décembre 2014
Juliette Barcelo	Secrétaire générale de l'Université	14 janvier 2015
Jeannine Godbout	Service social	18 janvier 2015
Luc Chicoine	Pédiatrie	25 janvier 2015
Roland Proulx	Théologie	25 janvier 2015
Jean-Guy Besner	Pharmacie	31 janvier 2015
Norbert Lacoste	Fondateur du Département de sociologie	1 <sup>er</sup> mars 2015
Diane Blais	Médecine vétérinaire	3 avril 2015
Claude Chapleau	Kinésiologie	10 mai 2015
Roch Carbonneau	Sciences biologiques	13 mai 2015

Une minute de silence et de recueillement est respectée en l'honneur des professeur(e)s décédé(e)s.

L'APRUM félicite les collègues qui ont été proclamés « professeur(e)s émérites » le 29 mai dernier :

NOM	DÉPARTEMENT
André-Pierre Contandriopoulos	Administration de la santé
Hélène Delisle	Nutrition
Pierre Drouin	Obstétrique-gynécologie
Jean-Claude Fouron	Pédiatrie
John Vincent Lovasik	Optométrie
Michel Moisan	Physique
Luis de Moura Sobral	Histoire de l'art et études cinématographiques
Louise Samson	Radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire

Ces professeur(e)s émérites font l'objet des applaudissements des personnes présentes.

Le président Gilles Rondeau termine son rapport en affirmant que l'équipe en place a présenté un bon bilan au niveau des activités. Le défi de la relève au Conseil a été relevé en bonne partie, comme il en sera question dans le rapport du Comité des candidatures.

Au terme de la présentation du rapport du président, Henri-François Gautrin propose une motion de félicitations destinée au président et à son équipe, motion qui est appuyée par Arto Demirjian. Le président et l'équipe en place font l'objet des applaudissements des personnes présentes.

#### **4. Rapport du secrétaire**

Les membres du Conseil se sont réunis en séances régulières à huit reprises. Des projets d'ordre du jour et des procès-verbaux ont été préparés par le secrétaire pour chacune de ces réunions. Ces réunions ont eu lieu aux dates suivantes : 16 septembre, 21 octobre, 18 novembre 2014 et 20 janvier, 17 février, 17 mars, 14 avril et 19 mai 2015. Les trois réunions de l'automne 2014 ont eu lieu au Restaurant Paris Beurre, 1226, rue Van Horne, Outremont, et les cinq réunions de l'hiver et du printemps 2015 ont eu lieu au restaurant La Rôtisserie St-Hubert de Côte-des-Neiges, 5235, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal. Les réunions de septembre, janvier et mai ont été suivies d'un repas avec les collègues qui se sont joints aux membres du Conseil, et les autres réunions ont été suivies de conférences.

#### **5. Rapport du trésorier**

Le trésorier Jean-Robert Derome prend quelques instants pour situer ce rapport, qui est en fait un rapport intérimaire. Pour ce faire, il rappelle quelques éléments de l'histoire de l'APRUM. Fruit de réflexions et de travaux menés par un groupe de fondateurs (entre autres : Édouard Pagé, Jean-Paul Lussier, Maryvonne Kendergi) et s'échelonnant de 1983 à 1985, l'APRUM a eu pour président Jean-Paul Lussier durant un an, puis Jacques St-Pierre durant 27 ans, Jacques Boucher durant 2 ans, puis Gilles Rondeau, toujours en poste.

Jean-Robert Derome souligne que Jacques St-Pierre, durant sa longue présidence, était à son bureau tous les jours, abattant un travail énorme. Après le départ de Jacques St-Pierre, l'APRUM s'est retrouvée dans une situation où le bénévolat que les membres étaient prêts à fournir n'était plus suffisant pour soutenir la gestion de l'Association. L'APRUM a donc dû progressivement se tourner vers de l'aide extérieure, aide qui n'est évidemment pas gratuite et qui a des conséquences sur les budgets de l'Association. Ainsi, les budgets présentés par le trésorier contiennent des déficits, d'où la proposition d'augmentation de la cotisation préparée par Jean-Robert Derome afin de poursuivre l'utilisation de ressources extérieures venant alléger le travail des bénévoles, et par le fait même, aider au recrutement de nouveaux bénévoles.

Le trésorier présente des tableaux qui sont fournis à l'Assemblée (ces tableaux sont reproduits en annexe) :

#### **Tableau 1 : Exercice 2014-2015**

Il s'agit d'un rapport intérimaire puisqu'il y a encore des chèques en circulation et que l'année financière ne se termine qu'à la fin du mois de juin. Le déficit estimé est de 1 181 \$. Il est dû entre autres à la diminution du nombre de cotisations reçues et au fait que le bulletin de l'APRUM a coûté un peu plus cher que prévu en raison d'une erreur ayant nécessité la réimpression d'un numéro.

#### **Tableau 2 : Comparaison entre les exercices 2013-2014 et 2014-2015**

Ce tableau permet de constater la diminution des revenus tirés des cotisations en 2014-2015 en comparaison des revenus tirés de ces dernières en 2013-2014. On constate aussi la hausse du coût de production du bulletin, en raison de la réimpression évoquée précédemment, et l'augmentation du déficit.

#### **Tableau 3 : Encaisse au 31 mai 2015**

En date du 31 mai 2015, l'APRUM a dans son compte en banque 10 154,79 \$, ressources auxquelles s'ajoutent deux certificats de dépôt de 6 000 \$ chacun. Cet état de caisse permettra à l'APRUM de fonctionner jusqu'à une éventuelle augmentation de la cotisation.

#### **Tableau 4 : Budget *pro forma* pour l'exercice 2015-2016**

Ce budget pour l'année 2015-2016 prévoit de nouveau un déficit. Ce dernier est estimé à 4 745 \$.

#### **Cotisation pour l'exercice 2015-2016**

Pour l'année 2015-2016, le trésorier propose que la cotisation reste à 40 \$, notamment en raison du passage au prélèvement à la source de la cotisation. En ce moment, 220 membres de l'Association ont choisi le prélèvement à la source à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015. La cotisation s'étale alors sur 12 mois, à partir du 1<sup>er</sup> juillet (plutôt que juin auparavant, ce qui entraîne une petite perte). Les autres membres qui n'ont pas souscrit au prélèvement à la source enverront possiblement un chèque afin de payer leur cotisation. D'autres enverront peut-être leur formulaire de prélèvement à la source en retard.

Le maintien de la cotisation à 40 \$ pour l'exercice 2015-2016 est proposé par Jean-Robert Derome, proposition qui est appuyée par Étienne Tiffou.

Une personne de l'Assemblée remercie le trésorier pour son travail et suggère aux membres de l'APRUM désirant le faire de remettre dès cette année 50 \$ à l'Association au moment de payer leur cotisation, le 10 \$ additionnel devenant alors un don. Jean-Robert Derome précise qu'en 2014-2015, à la suite d'une suggestion similaire, plusieurs membres ont procédé ainsi, ce qui explique en partie les dons de 1 555 \$ apparaissant dans le Tableau 1 (en annexe). Jean-Robert Derome précise que les membres participant au prélèvement à la source ne peuvent augmenter le montant de leur paiement mensuel. Ainsi, si ces derniers veulent faire un don à l'APRUM, comme le propose la membre de l'Assemblée, ils devront, en plus de leur paiement mensuel prélevé automatiquement, envoyer un chèque de 10 \$, ou de tout autre montant souhaité, à l'APRUM.

Le trésorier souligne que parmi les dons reçus par l'APRUM, il y a un montant provenant de l'Université de Montréal qui, selon les années, offre de 200 à 400 \$ à l'APRUM pour que cette dernière affiche dans ses *Nouvelles de l'APRUM* une publicité de l'Université.

La proposition, faite par le trésorier et dûment appuyée, est adoptée à l'unanimité.

### **Cotisation pour l'exercice 2016-2017**

Puisque le passage au prélèvement à la source implique une période de transition, le trésorier propose donc une hausse de la cotisation plutôt pour l'exercice 2016-2017. La cotisation passerait alors de 40 \$ à 50 \$. Les personnes participant au système de prélèvement à la source verraient alors leur paiement mensuel augmenter légèrement. Cette hausse permettra à l'APRUM de poursuivre, voire d'augmenter son utilisation de ressources externes.

La hausse de la cotisation à 50 \$ pour l'exercice 2016-2017 est proposée par Jean-Robert Derome et appuyée par Andrée Lajoie.

Jacques Boucher précise qu'il a quitté la présidence de l'Association après deux ans en partie en raison de la grande charge de travail que représente cette fonction, charge de travail qui se rapproche du plein temps. Il y a des limites au bénévolat et l'utilisation de ressources externes lui semble nécessaire, notamment dans certains domaines comme l'informatique, le secrétariat, etc. À ses yeux, s'il y a un type de bénévolat sur lequel il faudrait que l'APRUM insiste, ce serait de demander à ses membres de téléphoner à leurs collègues qui sont sur le point de prendre leur retraite et de leur proposer de rejoindre l'APRUM. Pour Monsieur Boucher, il est important que les professeurs retraités soient présents et appuient l'Université alors qu'elle vit, comme toutes les autres institutions universitaires, des moments difficiles. Et cet appui, cette présence demande du temps. D'où l'importance de faire appel à de l'aide extérieure pour certaines tâches.

Gilles Rondeau précise que cette proposition de hausse de la cotisation est présentée parce que l'Assemblée générale vote les cotisations et parce que le système de prélèvement à la source implique qu'il faut, pour des raisons administratives, aviser les membres longtemps avant de

procéder à toutes modifications aux prélèvements. Ainsi, à l'avenir, à chaque fois que l'APRUM devra augmenter la cotisation, cette hausse sera annoncée pour l'année suivante. Gilles Rondeau ajoute que la cotisation de l'APRUM n'a pas été augmentée depuis 15 ans.

La proposition, faite par le trésorier et dûment appuyée, est adoptée à l'unanimité.

Au moment d'adopter le budget pro forma pour l'exercice 2015-2016, Henri-François Gautrin observe que le poste budgétaire « Courrier » fait l'objet d'une prévision à la baisse pour 2015-2016, alors que les frais de poste ont plutôt tendance à augmenter. Le trésorier explique cette prévision à la baisse par une augmentation prévue du nombre de personnes qui accepteront de recevoir la documentation par courriel, plutôt que par la poste, ce qui devrait entraîner des économies. D'autres frais pourraient être diminués, notamment les frais liés au téléphone : l'utilisation d'un téléphone cellulaire par l'APRUM pourrait, par exemple, être plus abordable.

Henri-François Gautrin demande si l'appel à des ressources externes apparaît dans le poste budgétaire « Travaux de secrétariat » du budget pro forma pour l'exercice 2015-2016 (Tableau 4 en annexe). Le trésorier le confirme et précise que des ressources externes seront aussi utilisées dans le cadre de la production du bulletin de l'APRUM. Ces postes budgétaires, de même que celui intitulé « Divers », tels que budgétés, prévoient donc des dépenses en honoraires pour des ressources externes.

Michel Lespérance informe l'Assemblée que cette dernière ne doit pas adopter le budget, mais plutôt adopter la réception des résultats financiers, puisqu'il appartient au Conseil d'adopter le budget. Après vérification dans la constitution de l'APRUM, Gilles Rondeau confirme cette procédure et indique que rien n'y est mentionné au sujet du budget pro forma.

Michel Lespérance propose donc de recevoir le rapport intérimaire du trésorier, proposition qui est appuyée par Jacques Boucher. La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6. Comité des candidatures**

### **Rapport du Comité**

Le secrétaire a reçu, en date du 11 mai, le rapport du Comité des candidatures préparé par son président, Normand Dufort, qui est invité à en faire la lecture à l'Assemblée.

Cette année, le Comité des candidatures était constitué des mêmes personnes que l'an dernier, à savoir Mesdames Aline Fortin et Marie-France Thibaudeau et de Messieurs Jean-Guy Pilon et Lionel Vallée, ainsi que de son président Normand Dufort.

En décembre dernier, une invitation a été envoyée aux membres de l'APRUM pour solliciter des candidatures aux différents postes du Conseil. La période de mise en candidature s'est terminée le 1<sup>er</sup> mars. À cette date, le Comité n'avait reçu qu'une seule candidature pour chacun des postes éligibles. Le Comité a alors pris connaissance des candidatures, les candidats étant tous élus par acclamation, et a ensuite rédigé son rapport et l'a transmis à Madame le secrétaire.

Normand Dufort ajoute que c'est avec plaisir qu'il a accepté de faire partie du Comité des candidatures, et ce depuis 14 ans, de 2001 à 2008 à titre de membre et de 2008 à aujourd'hui à titre de président. Il croit cependant que le moment est venu de céder la place à une autre personne et il en a informé le président de l'APRUM depuis un certain temps.

### **Composition du Conseil pour l'exercice 2015-2016**

Judith Comeau annonce donc que le Conseil du prochain exercice sera composé, outre Jacques St-Pierre, président émérite, et Jacques Boucher, président sortant, des membres suivants :

<b>NOM</b>	<b>FACULTÉ/DÉPARTEMENT</b>	<b>FONCTION</b>
Gilles Rondeau	FAS/Service social	Président
Gisèle Painchaud	FSE/Didactique	Vice-présidente
Judith Comeau	FAS/Psychologie	Secrétaire
Jean-Robert Derome	FAS/Physique	Trésorier
Michèle Bergeron	F. Méd/Orthophonie et audiologie	Conseillère
Robert Brunet	FAS/Mathématiques	Conseiller
Marcel Lajeunesse	FAS/EBSI	Conseiller
Yves Lépine	FAS/Physique	Conseiller

Les membres élus font l'objet des applaudissements des personnes présentes.

Gilles Rondeau présente à l'Assemblée les nouveaux membres du Conseil, Gisèle Painchaud et Yves Lépine, les invitant à se lever. Ces derniers font l'objet des applaudissements des personnes présentes.

Jean-Pierre Proulx, au nom de l'Assemblée, remercie les membres du Conseil pour leur engagement au service de tous.

Gilles Rondeau rappelle le départ de Jean-Pierre Proulx à la fin de cette Assemblée générale, Monsieur Proulx ayant été membre du Conseil durant trois ans. Il rappelle aussi le départ de Raymonde L. Marinier.

### **7. Élection des membres du Comité des candidatures nommés par l'Assemblée générale**

À la suite du départ de Normand Dufort, que le président Gilles Rondeau remercie très sincèrement, ce dernier propose la candidature de Jean Trépanier, du Département de criminologie, pour assumer les fonctions de président du Comité des candidatures. Monsieur Trépanier n'est pas présent à l'Assemblée mais a donné son accord à Monsieur Rondeau. Ainsi, à moins qu'il n'y ait une autre candidature, il devrait être élu.

Gilles Rondeau propose aussi le renouvellement de Jean-Guy Pilon, qui a accepté de continuer de siéger au Comité des candidatures.

En remplacement de Lionel Vallée, dont l'état de santé ne lui permet plus d'occuper ses fonctions au Comité, Gilles Rondeau propose que Monique Michaud, qui a déjà été vice-présidente de l'APRUM, soit membre du Comité des candidatures.

Gilles Rondeau ajoute que le prochain Conseil nommera en septembre les deux autres membres actuels pour compléter le Comité des candidatures, soit Aline Fortin et Marie-France Thibodeau, nominations qui relèvent du Conseil.

Gilles Rondeau propose donc la nomination de Jean Trépanier à la présidence du Comité des candidatures, proposition qui est appuyée par Jacques Boucher. La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **8. Club de généalogie de l'APRUM**

Michèle Bergeron, coanimatrice du club de généalogie de l'APRUM, présente son rapport à l'Assemblée. Fondé au printemps 2014, le club de généalogie de l'APRUM a tenu en 2014-2015 les activités suivantes :

- 16 septembre 2014 : Rencontre-atelier des membres du club sur les bases de données : travaux pratiques sur les ressources en ligne accessibles à distance, gratuites et payantes.
- 29 octobre 2014 : Visite-conférence aux archives nationales du Québec avec Mme Denyse Beaugrand-Champagne, archiviste. À cette occasion, des collègues retraités de l'UQAM se joignent aux membres du club. Subséquemment, le conseil d'administration entérine le souhait que ceux-ci continuent à participer aux activités du club.
- 17 janvier 2015 : Conférence de M. Jean-Pierre Pépin, président de l'Institut de généalogie Drouin, et de son vice-président, M. Sébastien Robert. La conférence porte sur l'histoire de l'Institut Drouin, sur ses activités actuelles et sur les services qu'il offre.
- 17 février 2015 : Conférence de Bertrand Desjardins, directeur du Programme de recherche en démographie historique (PRDH) sur cet instrument de recherche. Cette ressource est gratuite pour les professeurs retraités de l'Université de Montréal.
- 17 mars 2015 : Conférence de Pierre-Jacques Beaugrand sur la contribution de la généalogie génétique à la généalogie documentaire.
- 29 avril 2015 : Visite à la Société généalogique canadienne-française guidée par sa directrice, Mme Suzanne Galaise.

### *Autres activités*

Les coanimateurs ont publié dans *Grains de sagesse* un article sur les rapports entre la généalogie et les archives. Une version longue a été proposée à la direction des Mémoires de

la Société généalogique canadienne-française qui a manifesté un intérêt certain en vue de sa publication l'an prochain.

Le président de l'APRUM a lancé une invitation aux collègues de l'Association du personnel préretraité et retraité de l'Université de Montréal de participer au club de généalogie.

Au total, les rencontres du club regroupent une douzaine de personnes.

### *En 2015*

Le club de généalogie de l'APRUM prévoit pour l'heure tenir au début de l'automne un atelier de démarrage en vue d'initier de nouveaux membres, voire de rafraîchir la mémoire des anciens. Il sera question ensuite de la rédaction d'une histoire de famille. Enfin, le club a invité M. Robert, président de la Société Archiv-Histo et fondateur de la banque de données *Parchemin* sur les greffes de notaires. Nos membres seront aussi consultés pour l'organisation d'activités répondant à leurs besoins et intérêts.

Toutes les activités du club sont maintenant annoncées sur le site de l'APRUM. Les membres reçoivent aussi une invitation par courriel.

Jean-Pierre Proulx quitte le Conseil mais demeure coanimateur du club de généalogie.

## **9. Régime de rentes de l'Université de Montréal (RRUM)**

Robert Brunet fait rapport à l'Assemblée sur ce dossier. L'année 2014 s'est soldée par un autre très bon rendement pour la caisse du RRUM, soit un rendement de 13,7 %. Ce rendement, conjugué à celui de l'année précédente qui fut de 15,5 %, a permis à la caisse du RRUM de se remettre sur pied.

À la fin de 2014, l'actif de la caisse s'établissait à 3,37 milliards de dollars. Pour la première fois depuis longtemps, cet actif était supérieur aux obligations, donc aux promesses de rentes envers les membres. Le ratio de capitalisation (actif/passif) était de 103 %. La caisse est ainsi en situation de surplus. Pour diverses raisons techniques, les membres qui ont des rentes et des services acquis après 2006 vont néanmoins continuer, pour les années après 2006, de toucher seulement 75 % de l'indexation. En effet, il y a deux manières dont l'État invite le RRUM à mesurer son degré de latitude. Si le ratio de capitalisation est de 103 %, un autre système, dit de « la solvabilité », n'affecte pas le RRUM directement, bien que la loi stipule que, selon ce système de solvabilité, le RRUM n'est pas en surplus. Puisque l'Université n'est pas touchée par ce système de solvabilité, le RRUM peut fonctionner sous le mode « capitalisation ». La solvabilité est un critère qui affecte les entreprises puisqu'elles pourraient mettre fin à leurs activités, ce qui n'est pas le cas de l'Université. Ainsi, pour ce qui est de l'indexation des cotisations, le tout continue à 100 % pour les années de service avant 2006, et à 75 % pour les années suivantes.

Autre bonne nouvelle : l'entente à l'amiable qui vient régler un litige datant de 2005. Le Syndicat des professeurs de l'Université de Montréal avait intenté une poursuite à l'égard des huit personnes membres à l'époque du Comité de placement, pour des placements s'étant

échelonnés sur trois ans et qui représentaient près de 100 millions de dollars. Ces placements, malgré toutes les précautions prises à l'époque, s'étaient avérés frauduleux. Plusieurs autres investisseurs avaient été ainsi floués. Cette poursuite à l'égard des membres du Comité de placement s'est donc soldée à l'amiable. Même si la demande originale concernait les 99,8 millions de dollars, les demandeurs ont réglé pour 1,250 millions de dollars. Les assureurs paient la note, puisque les membres du Comité de placement qui étaient poursuivis sont protégés par une assurance. Sur ce montant de 1,250 millions de dollars, 725 000 dollars vont pour les frais juridiques du Syndicat. Ainsi, seulement 525 000 dollars vont dans les coffres de la caisse du RRUM : une goutte d'eau dans les 3,37 milliards de dollars d'actif de la caisse. Une fois ce dossier réglé, des modifications ont été apportées au fonctionnement du Comité de placement. Entre autres modifications, il est désormais exigé d'intégrer au Comité deux experts externes. Cette mesure devrait permettre d'éviter qu'une telle fraude ne se reproduise. L'entente a été confirmée le 26 mai par la juge en charge du dossier.

Autre dossier : les municipalités ont fait face à des changements dans leur régime de retraite à la suite de l'adoption d'une loi à ce sujet (loi 3). Les universités vont aussi être soumises à une nouvelle loi. Le projet de loi n'est toujours pas déposé. Il est permis de penser qu'en raison de la bonne santé du RRUM, ce dernier ne devrait pas être affecté par une éventuelle loi : la nouvelle loi ne poserait pas d'exigences au-delà de celle présentement appliquée.

Jacques Boucher remercie Robert Brunet pour la qualité de son travail et se réjouit des résultats spectaculaires du RRUM. Il exprime cependant son malaise devant une situation où les régimes de retraite des universités sont placés dans la même catégorie que ceux des municipalités, qui sont souvent dans un état de délabrement avancé.

Il fut précisé par Robert Brunet que les régimes de retraite des universités sont maintenant séparés de ceux des municipalités. Dans le passé, il est vrai que ces régimes partageaient une même réglementation, mais ce n'est plus le cas depuis deux ans. Les municipalités ont déjà eu une loi exigeante visant à les encadrer (loi 3), et les universités en auront vraisemblablement une qui leur sera propre. Henri-François Gauthier ajoute que cela s'inscrit dans une démarche de révision globale de l'ensemble des régimes de retraite et qu'un projet de loi ne sera probablement pas déposé avant l'automne prochain.

Robert Brunet fait l'objet des applaudissements des personnes présentes.

## **10. Assurance-santé**

Marcel Lajeunesse et Gilles Rondeau s'occupent de ce dossier. M. Lajeunesse n'étant pas présent, M. Rondeau fait rapport à l'Assemblée.

Gilles Rondeau et Marcel Lajeunesse ont participé le 17 décembre 2014 et 15 janvier 2015 à une rencontre avec Guy Bélanger de la DRH et Jean-Yves Hince, DG adjoint de la DRH, et les représentants des autres retraités de 65 ans et plus de l'Université de Montréal. Ces deux rencontres avaient pour objectif de rendre compte des résultats de l'enquête que la DRH avait menée en 2014 auprès des retraités actuels et futurs concernant le système des régimes médicaux et dentaires et des propositions qui pourraient en découler pour les retraités. Les

résultats du sondage ont montré clairement le besoin d'un régime plus flexible. D'aucuns souhaitaient un régime plus avantageux. Mais il se dégageait nettement une volonté de moderniser les contrats des retraités.

Les changements majeurs proposés touchaient trois points : les médicaments génériques, les services paramédicaux et les vaccins. Il est recommandé d'introduire la substitution générique quand celle-ci existe ; celle-ci n'est pas obligatoire, i.e. à moins que le médecin recommande expressément le médicament d'origine. Cette substitution en maintenant la co-assurance à 80 % réduit les coûts de 3,8 %. Concernant les services paramédicaux, le montant maximal sera à l'avenir de 1 000 \$ pour psychologue et psychothérapeute (ce dernier doit être inscrit au tableau de l'Ordre des psychologues) et de 800 \$ pour physiothérapeute. En ce qui concerne les autres services – orthophoniste, chiropraticien, naturopathe, ostéopathe, podiatre, acupuncteur, audiologiste, diététicien, massothérapeute (un ajout) –, un montant de 500 \$ par an au lieu de 25 \$ par visite avec une co-assurance de 80 % est proposé. Cette approche apparaît plus avantageuse, car les statistiques montrent qu'au cours d'une année un assuré consulte un professionnel et parfois deux. Pour les vaccins, l'ajout d'un maximum annuel de 750 \$ (au lieu de 500 \$) est devenu nécessaire.

La Croix bleue avait suggéré dans sa proposition initiale une augmentation de 15,2 %. À la suite des négociations avec les actuaires de l'Université, l'augmentation a été réduite à 9,8 %. Les médicaments constituent la plus grande part des prestations versées par notre régime d'assurance-santé, soit 62 % du total, et c'est l'augmentation du coût des médicaments qui est la cause principale de l'augmentation du coût du régime.

À la rencontre du 22 avril à la DRH à laquelle participaient Gilles Rondeau, Marcel Lajeunesse et Guy Bélanger, il a été décidé de soustraire 3 % au montant fixé à 9,8 % pour établir la hausse 2015-2016 à 6,8 %. Ce 3 % sera prélevé dans les surplus, et l'assureur accepte ce prélèvement parce que le fonds de stabilisation est positif (à 122 509 \$). Le surplus accumulé est de 235 179 \$. Notre régime est donc en bonne santé.

Les modifications concernant le passage (non obligatoire) aux médicaments génériques, les modifications concernant les ajouts de services et des maximums pour les services paramédicaux, de même que pour les vaccins, prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016, car l'assureur retient l'année civile pour son fonctionnement.

En août prochain, la Direction des ressources humaines enverra à chaque bénéficiaire de notre régime d'assurance-santé (96775) une lettre expliquant les changements qui prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Une membre de l'assemblée mentionne que sa pratique médicale lui a fait constater, au fil des années, que l'efficacité des médicaments génériques est différente de celle des médicaments originaux. Gilles Rondeau rappelle que les membres peuvent demander à leur médecin de leur prescrire les médicaments originaux plutôt que les génériques.

## 11. Communications

### Base de données

Gilles Rondeau rappelle que la base de données facilite la gestion des inscriptions des membres et le suivi du paiement des cotisations. Elle facilite aussi la gestion de l'ensemble des activités de l'APRUM.

### Site Internet de l'APRUM

Le site Internet de l'APRUM lui permet de communiquer avec ses membres.

### Bulletin mensuel *Nouvelles de l'APRUM*

Gilles Rondeau remercie ceux et celles qui ont contribué aux publications de l'APRUM. Le Conseil entend poursuivre l'an prochain la production de ces publications qui sont diffusées en partie par voie numérique et en partie par voie traditionnelle, tant les formats numériques que papier ayant leurs adeptes. Évidemment, toute personne passant du papier au numérique entraîne pour l'APRUM des économies.

### Les *Grains de sagesse*

Au cours de l'année 2014-2015, deux numéros de *Grains de sagesse* ont été publiés. Le numéro de décembre 2014 portait sur la technologie et comprenait ces articles : « La technologie et le droit », par Pierre Trudel ; « Les bibliothèques universitaires et les technologies de l'information », par Gilles Deschatelets ; « Les nouvelles technologies et les jeunes », par Hubert Doucet. Le second numéro, publié en mai 2015, avait comme thème « Les archives » et proposait ces articles : « Les archives, ce qu'elles sont ? Ce qu'il faut en faire ? Ce qu'elles apportent ? », par Carol Couture ; « Les professeurs et leurs archives », par Diane Baillargeon ; « La généalogie et les archives : deux inséparables », par Jean-Pierre Proulx. Jacques Boucher assure la chronique des comptes rendus des publications des professeurs retraités.

Jean-Pierre Proulx remercie les personnes s'occupant de ces diverses plateformes de communication. Un membre de l'assemblée souligne la qualité esthétique des publications.

Les personnes impliquées dans les communications de l'APRUM font l'objet des applaudissements des personnes présentes.

## 12. Affaires diverses

### *Tenue éventuelle des prochaines réunions de l'APRUM au restaurant Les Fillettes, rue Van Horne*

Cette question a été traitée dans le cadre du rapport du président (point 3). Un membre de l'assemblée précise que le nom « Les Fillettes » renvoie à un format de bouteille de vin.

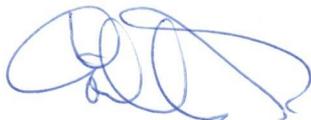
### 13. Questions et commentaires des membres

Rien à cette rubrique.

### 14. Mot de la fin du président et levée de la séance

Le président remercie les personnes présentes et les convie dans les salons du recteur pour le cocktail annuel de l'APRUM. Dans le cadre de ce cocktail, un hommage sera rendu au père Benoît Lacroix. Ce dernier ne pourra cependant être présent, ayant été hospitalisé en matinée. Une personne sera présente pour le représenter.

La séance est levée à 17h30.



Gilles Rondeau  
Président



Judith Comeau  
Le secrétaire